

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2011

PROCES VERBAL

Présents : LUCAS – LOPES - HENAFF – DANIEL – LE BRIS - BIANNIC – PETIBON – JEFFROY – FOURNIS - LE BERRE – PHILIPPE – LE BRIGANT - MORINIERE – PERES-RAVOUX - GUEHL - LE GALL –DAGORN – LE BIHAN – CADIOU - SUC.

Procuration : LAMANDE donne procuration à DAGORN

Secrétaire de séance : LE BRIS

Le procès verbal de la séance du 27 octobre 2011 est adopté à l'unanimité.

Mr le Maire adresse les condoléances du Conseil Municipal à Mme DAGORN après le décès de sa maman ; une pensée également pour Mr LAMANDE qui a été hospitalisé et débute une période de rééducation pour sa main.

❖ TARIFS 2012 :

Mr LOPES expose que la commission des Finances propose une augmentation de 2 % sur les tarifs communaux :

Tarifs location bancs et table :

Location pour 72 heures et sans transport	Tarifs 2012
Table (2 mètres)	5,60 €
2 Bancs (2 mètres)	2,90 €

Tarifs tableau électrique :

	Tarifs 2012
Tableau Electrique	45,00 €

Tarifs podium municipal :

	Tarifs 2012
Couvert	182,00 €
Découvert	92,00 €
Les deux	273,00 €

Divers :

	Tarifs 2012
Barrière	0,50 €
Chaise	0,50 €

Tarifs 2012 – Photocopies :

Photocopies	A4 simple	0,25 €
	A4 simple couleur	1,00 €
	A4 recto verso	0,50 €
	A4 recto verso couleur	2,05 €
	A3 simple	0,50 €
	A3 simple couleur	2,05 €
	A3 recto verso	1,00 €
	A3 recto verso couleur	4,10 €
Associations	A4	0,05 €
	A4 couleur	0,15 €
Duplicateur	A4	0,02 €
Fax	1 ^{ère} feuille	2,75 €
Fax	Feuille suivante	2,45 €

Tarifs 2012 – Médiathèque :

Abonnement annuel individuel	7,05 €
Abonnement annuel collectif (familial)	13,60 €
Abonnement multimédia	9,10 €
½ tarif pour les demandeurs d'emploi	
½ tarif pour les abonnements des écoles extérieures au canton de PLESTIN LES GREVES	
<u>Estivants :</u>	
Locations de livres	0,80 €
Locations illustré	0,40 €
Caution individuelle	13,30 €
Caution collective (famille)	26,50 €
Rédition « carte lecteur »	1,50 €

Tarifs 2012 – Service assainissement collectif :

Abonnement	34 € HT
Prix m ³	2,30 € HT
Branchement (forfait 5ml) Ø 125 mm	765 € HT
Branchement (forfait 5ml) Ø 150 mm	816 € HT
Plus value pour longueur supplémentaire de branchement diamètre 125mm - le ml	31,60 HT
Plus value pour longueur supplémentaire de branchement diamètre 150mm - le ml	36,70 € HT

Tarifs 2012 – Salle des fêtes :

Vins d'honneur – apéritifs de mariage	66,00 €
Goûters – buffets campagnards	66,00 €
Autres manifestations	66,00 €

Tarifs 2012 – cimetière :**Concessions**

15 ans	90,00 €
30 ans	180,00 €
50 ans	abandon

Concessions au columbarium

5 ans	103,00 €
10 ans	144,00 €
15 ans	204,00 €
30 ans	334,00 €

Tarifs 2012 – port de Beg Douar

	Tarifs 2012
Location annuelle	136,45 €
Location saisonnière Juillet / août	
Hebdomadaire	25,50 €
Journalière	7,95 €
Deux mois	166,65 €
Location saisonnière hors saison	11,70 €

Tarifs 2012 – marché

	Prix unitaire 2012
Annuels s/électricité	1,00 €
Annuels a/électricité	1.15 €
Saisonniers	1,30 €
Passagers	1.60 €

Tarifs 2012 – Espace An Dour Meur – Locations :

Petite sono :

- Lecteur CD – 1 micro HF – 1 table de mixage – 2 enceintes amplifiées
- Gestion autonome par le loueur
- Gratuité (compris dans le tarif de location de la salle)

Sono et éclairage professionnel + mise à disposition du technicien :

- Mise à disposition du technicien
- Utilisation des gradins
- Matériel professionnel de la salle (sono – éclairage – vidéoprojecteur – écran géant – praticables)
- Forfait 5 heures : associations Plestinaises : 100 €
- Autres : 150 €

Tarifs écoles, collège et associations Plestinaises

	1 ^{ère} journée/soirée (de 8h00 à 03h00)	Journée supplémentaire (50% de réduction)	Forfait Week End (ven. 16h / lundi 10h)
Hall + Salle annexe	175 €	90 €	265 €
Hall + salle de spectacle	175 €	90 €	265 €
Hall + salle annexe + cuisines	250 €	125 €	375 €
Hall + salle annexe + cuisines + salle de spectacle	300 €	150 €	450 €

- Mise à disposition spécifique aux associations : **une fois par an, tarif forfaitaire de 100 €**, pour une manifestation gratuite, réservée aux membres / adhérents (Assemblée générale, repas des bénévoles, spectacles de fin d'année...), selon la disponibilité des locaux.
- Photocopie assurance en responsabilité civile à fournir obligatoirement lors de la réservation.
- Nettoyage de la salle à la charge du locataire. Si besoin après état des lieux : forfait nettoyage **150 €**.
- Chèque de caution à déposer pour toute location payante ou gratuite avant la date de réservation – **1 500 €**. Etat des lieux avant et après la location.

- Les tarifs s'entendent T.T.C. et comprennent : locaux, chauffage, eau, énergie, vaisselle, chaises/tables, petit matériel et produits d'entretien. Tout élément de vaisselle manquant ou détérioré, toutes chaises ou tables endommagées seront facturés au tarif en vigueur (assiette/tasse : 2 € - verre/couvert : 1.50 € - carafe/pichet : 2.50 €).
- **Les loges, la régie et la passerelle technique, le dégagement de scène, les bureaux, l'utilisation du matériel de sonorisation, des gradins mécaniques ne sont pas compris dans la location.** Ces parties sont réservées à un usage professionnel uniquement.
- Pour toute location, les clés sont à retirer la veille de la manifestation, après 16h00 ; elles sont à rendre le lendemain de la manifestation, avant 10h00.

Tarifs particuliers et entreprises Plestinaises

	1 ^{ère} journée/soirée (de 8h00 à 03h00)	Journée supplémentaire (50% de réduction)	Forfait Week End (ven. 16h / lundi 10h)
Hall + Salle annexe	250 €	125 €	400 €
Hall + salle de spectacle	250 €	125 €	400 €
Hall + salle annexe + cuisines	360 €	180 €	600 €
Hall + salle annexe + cuisines + salle de spectacle	430 €	215 €	700 €

- Chèque de caution à déposer pour toute location payante ou gratuite avant la date de réservation – **1 500 €**. Etat des lieux avant et après la location.
- Photocopie assurance en responsabilité civile à fournir obligatoirement lors de la réservation.
- Nettoyage de la salle à la charge du locataire. Si besoin après état des lieux : forfait nettoyage **150 €**.
- Les tarifs s'entendent T.T.C. et comprennent : locaux, chauffage, eau, énergie, vaisselle, chaises/tables, petit matériel et produits d'entretien. Tout élément de vaisselle manquant ou détérioré, toutes chaises ou tables endommagées seront facturés au tarif en vigueur (assiette/tasse : 2 € - verre/couvert : 1.50 € - carafe/pichet : 2.50 €).
- **Les loges, la régie et la passerelle technique, le dégagement de scène, les bureaux, l'utilisation du matériel de sonorisation, des gradins mécaniques NE SONT PAS COMPRIS DANS LA LOCATION.**
Ces parties sont réservées à un usage professionnel uniquement.
- Pour toute location, les clés sont à retirer la veille de la manifestation, après 16h00 ; elles sont à rendre le lendemain de la manifestation, avant 10h00.

Tarifs extérieurs

	1 ^{ère} journée/soirée « Semaine » (de 8h00 à 03h00)	Journée supplémentaire « Semaine » (50% de réduction)	Journée/soirée Week End	Forfait Week End (ven. 16h / lundi 10h)
Hall + Salle annexe	325€	165 €	400 €	700 €
Hall + salle de spectacle	325 €	165 €	400 €	700 €
Hall + salle annexe + cuisines	470 €	235 €	600 €	1 000 €
Hall + salle annexe + cuisines + salle de spectacle	560 €	280 €	700 €	1 200 €

- Chèque de caution à déposer pour toute location payante ou gratuite avant la date de réservation – **1 500 €**. Etat des lieux avant et après la location.
- Photocopie assurance en responsabilité civile à fournir obligatoirement lors de la réservation.
- Nettoyage de la salle à la charge du locataire. Si besoin après état des lieux : forfait nettoyage **150 €**.
- Les tarifs s'entendent T.T.C. et comprennent : locaux, chauffage, eau, énergie, vaisselle, chaises/tables, petit matériel et produits d'entretien. Tout élément de vaisselle manquant ou détérioré, toutes chaises ou tables endommagées seront facturés au tarif en vigueur (assiette/tasse : 2 € - verre/couvert : 1.50 € - carafe/pichet : 2.50 €).
- **Les loges, la régie et la passerelle technique, le dégagement de scène, les bureaux, l'utilisation du matériel de sonorisation, des gradins mécaniques NE SONT PAS COMPRIS DANS LA LOCATION.**
Ces parties sont réservées à un usage professionnel uniquement.
- Pour toute location, les clés sont à retirer la veille de la manifestation, après 16h00 ; elles sont à rendre le lendemain de la manifestation, avant 10h00.

❖ **TARIFS – SERVICE ENFANCE JEUNESSE :**

Les tarifs 2011 ont été ajustés avant la saison estivale. Il demeure des incertitudes sur l'évolution des participations de la C.A.F. et des communes voisines du Finistère. Le Service Enfance Jeunesse souhaite la modification des tarifs en mai ou juin.

Séjour neige pour les enfants de 8 à 11 ans :

Quotient familial	< 535	De 535 à 850	De 851 à 1050	De 1051 à 1300	> 1301
Prix	200 €	250 €	300 €	410 €	520 €
Acompte valant inscription définitive	70 €	80 €	100 €	130 €	180 €

Le séjour est organisé en partenariat avec le F.O.L. 22 ; le coût réel est de 570 € par personne.

Le séjour neige pour les jeunes de 13/17 ans (partenariat S.E.J. et Lavelanet)

Quotient familial	< 535	De 535 à 850	De 851 à 1050	De 1051 à 1300	> 1301
Prix	200 € 150 €*	250 € 190 €*	300 € 250 €*	410 € 350 €*	520 € 460 €*
Acompte valant inscription définitive	30 €	80 €	100 €	130 €	180 €

* nous souhaitons mettre en place une réduction de 50 € pour les jeunes qui ont participé au chantier cet été.

Le coût par jeune est estimé à 480 €.

Le service enfance jeunesse organise un séjour « Arts du spectacle » en avril 2012. A l'initiative du Carré Magique, ce séjour rassemblera des jeunes des communes de l'arrondissement autour d'activités cirque, vidéo, son, lumière, art plastique, théâtre, musique.

Un bilan prévisionnel a été établi pour une somme globale de 19 751 €.

Charte « Maison de la formation professionnelle » : le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la charte d'engagement des structures locales du réseau Maison de la Formation Professionnelle.

Le Conseil Municipal adopte les tarifs présentés ci-dessus.

❖ BUDGET PRIMITIF 2011 – DECISION MODIFICATIVE :

Mr LOPEs propose les modifications suivantes :

Section de fonctionnement :

Budget principal

Recettes

Comptes	Montant
64111 – 020 Personnel	+ 20 480
654 – 01 Créances irrécouvrables	+ 1 530
6574 – 025 Subventions associations	+1 850
673 – 01 Titres annulés	+ 1 000
022 – 01 Dépenses imprévues	- 13266.78
023 – 01 Virement à la section d'investissement	+13 266.78
Total	24 860

Dépenses

Comptes	Montant
6459 - 020 Atténuations de charges	+ 14 000
7388 – 01 Autres taxes diverses	+ 6 100
74718 - 01 Participation Etat.	+ 600
7473 – 422 Subvention Département	+ 1 160
74748 - 421 Subvention participations des communes	+ 3 000
Total	24 860

Le Maire précise que la prime de fin d'année est augmentée de 215 € par agent.

Section d'investissement :

Recettes

Compte - fonction	Montant
021 – 01 Virement section de fonctionnement	+ 13 266.78
024 – 020 Cession	-41 116
1068 – 01 Résultat assainissement	+ 4
1321 – 251 Chaises restaurant scolaire	+ 11 170
1328 – 020 Réseau ERDF	+ 2 700
1345 – 020 Participation stationnement	+ 2 400
Total	- 11 575.22

Dépenses

Compte - fonction	Montant
1641 – 01 Emprunts	+ 16 129
204158 – 020 Subventions équipement versées	+ 2 700
204158 – 020 Extension réseau ERDF	+ 2 651,88
20417 - 814 Subv équipement Synd Baie	+ 48,15
2182 – 020 Remplacement camion S 100	+ 2 782
2182 – 020 Balayeuse trottoir	- 105 000
2183 – 020 serveur et ordinateur	+ 10 855
2183 – 020 Informatique serveur URBA	+ 1 698
2183 – 212 Ecole primaire	+ 500
2183 – 421 Informatique Enfance Jeunesse	-12 553
2184 – 251 Chaises restaurant scolaire	+ 12 600
2184 – 020 Bureau urbanisme	+ 1 437,48
2184 – 020 - 15 Tables et bancs pliants	+ 2 700
2184 – 212 Ecole primaire	- 500
2184 – 314 Espace Culturel	+ 1 181
2188 – 314 Casier couverts An Dour Meur	- 1 181
2188 – 211 – Ecole maternelle – lave-linge	+ 508
2188 – 114 mats et divers SNSM	- 508
2188 – 020 Chaises et tables	- 2 700
2313 – 824 Travaux bâtiments	+ 179,40
2313 – 020 travaux en régie	+536,48
2313 – 251 – Rest scolaire – plafond phonique	+ 675,64
2313 – 71 – Travaux perception	+ 16 100,46
2313 – 314 – Espace Culturel An Dour Meur	+ 51 582
2313 - 212 Ecole Primaire ravalement	- 16 100,46
2313 – 414 Local secours populaire	+ 481,11
2315 – 822 Travaux régie ralentisseurs rue de l'hospice	+ 1 621,64
204158 – 814	- 9 680
2188 – 91	- 5 000
2315 – 822	+ 14 680
Total	-11 575,22

Mr LOPES annonce également qu'une modification est nécessaire pour le Budget Peulven d'un montant de 1,60 €.

Le Conseil Municipal adopte la décision modificative qui vient d'être exposée.

❖ **SUBVENTIONS 2011 :**

Le Conseil Municipal décide de verser 921 € à l'OMS pour remboursement des salaires et charges de la secrétaire et 150 € à l'Amicale Laïque fanfare.

❖ **TEMPS PARTIEL – SECRETARIAT :**

L'assemblée donne son accord au temps partiel 80 % sollicité par Mme Catherine BOETE.

❖ RAPPORT D'ACTIVITES – LTA 2010 :

Mr LOPES présente le rapport 2010 :

L'agglomération intervient dans les domaines :

- Développement économique – aménagement de l'espace – habitat – transports – politique de la ville – voirie – environnement – ordures ménagères – assainissement – équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire.

L'agglomération compte 20 communes pour 56 013 habitants. Le territoire comporte 313 km² avec 15 espaces d'activités et 64 000 m² de bâtiments locatifs.

Un contrat de territoire a été signé avec le département : enveloppe de 3,2 M € de subventions pour la restauration du patrimoine historique – modernisation d'équipements sportifs – réalisation d'un espace intercommunal d'accueil pour la Petite Enfance – Maison du Tourisme.

- Les instances politiques :

- Conseil Communautaire : 116 délégués et un bureau exécutif (président et 10 vice-présidents)
- 2 commissions consultatives : environnement et déplacement
- La Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLET) : évaluation définitive du coût du transfert de la compétence « déchets inertes » et évaluation provisoire relative au transfert du pôle de tourisme « Nord Est »

- Les actions :

- Mise en place de l'Office de Tourisme communautaire et installation d'un chalet à St Efflam
- Le Planétarium : baisse de fréquentation par rapport à 2009 – mutualisation de moyens avec les structures de Cosmopolis.
- Développement de l'artisanat et du commerce : L.T.A. abonde de 10 % le FIDDAC ; cette aide vise les communes de moins de 3500 habitants.
- L'habitat : le Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) représente un axe d'intervention important en matière de développement local et de cohésion sociale. Le P.L.H. est adopté pour 6 ans (2008 – 2013) avec 3 objectifs : vivre ensemble, gérer le foncier et l'urbanisme, construire un avenir durable.
- Politique de la ville : Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance : compétence L.T.A. depuis 2005.
Programme d'actions : volet sécurité (aide financière pour des maîtres-chiens à Trébeurden et Louannec en été) ; volet justice : développement de la Maison de la justice et du droit ; soutien à l'action d'aide aux victimes ; soutien aux chantiers T.I.G ; prévention des toxicomanies...
- L'aménagement de l'espace :
 - Pôle Phoenix pour la reconversion du centre des télécommunications spatiales de Pleumeur-Bodou et le développement du site COSMOPOLIS.
 - Schéma routier communautaire : les objectifs poursuivis portent sur l'accessibilité vers l'Ouest, les relations nord-sud du territoire, aménagement de la rocade sud et amélioration de voies existantes.
- Les transports : aggro mobi et aggro taxi ligue 30 interurbaine « Lannion Morlaix ».
- Les équipements culturels et sportifs : convention triennale avec l'association le « Carré Magique ». l'espace aqualudique « Ti Dour » a enregistré 167 789 entrées en 2010.
- La protection et la mise en valeur de l'environnement : transfert en 2010 vers les communes de la compétence « déchets inertes » et communication dans le cadre des « Estivales du Tri ».
- Les espaces naturels : contrat Natura 2000 ; sentiers de randonnée.

- Le Comité des Bassins versants de la Lieue de Grève : volet préventif et curatif dans la lutte contre les algues vertes. Délégation de la maîtrise d'ouvrage des communes en 2010.
 - o Elaboration d'une SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)
 - o Poursuite des missions du SPANC
 - o Préparation en 2010 du transfert de l'assainissement collectif
 - o Plan climat énergie : réduction des émissions de gaz à effet de serre et maîtrise de l'énergie des patrimoines communautaires et communaux.
- Les ressources humaines - bilan social : 172 agents dont 150 titulaires.
- Budget principal 2010 :
 - o Recettes réalisées : 24 367 813
 - o Dépenses réalisées : 18 235 580

Le Maire évoque ensuite la situation du Syndicat de la Baie : l'affermage VEOLIA se termine fin décembre. Le Syndicat de la Baie souhaite confier la gestion de l'usine et des réseaux à L.T.A. La facturation et la gestion des abonnés seront assurées par la commune de Plestin-les-Grèves avec création d'une régie. Les investissements restent de la compétence du Syndicat de la Baie. Le Conseil Municipal autorise Le Maire à signer les conventions avec Le Syndicat de la Baie et Lannion Trégor Agglomération portant délégation de gestion vers la commune et LTA et décide la création d'une régie eau et assainissement auprès de la commune.

Le Maire présente ensuite la demande de Mr le Maire de Tréduder qui sollicite l'intervention des services communaux sur sa commune. L'assemblée donne un accord de principe. Une liste des travaux sera préalablement établie.

❖ AMENAGEMENT FONCIER – TRAVAUX CONNEXES ET PLANTATIONS – FINANCEMENTS :

Le Maire présente le coût de l'opération et les financements attendus :

Maîtrise d'œuvre BETALI : 32 072,07 €

Marché BIDAULT :	530 769,90 € HT
Marché S.T.P.B. :	16 781,60 € HT
Marché LUCIA (plantations) :	531 969,54 € HT
Total travaux	1 079 521,04 €

Total opération (Maîtrise d'œuvre + travaux)	1 111 593,11 € HT
---	-------------------

Maîtrise d'œuvre : 3 % sur enveloppe de 750 000 € HT
 (Note du 17/09/2009) 3 % jusqu'à 900 000 € HT
 2,85 % entre 900 000 et 1 050 000 € HT
 2,70 % entre 1 050 000 et 1 200 000 € HT

900 000 x 3 % =	27 000
150 000 x 2,85 % =	4 275
<u>29 521,04 x 2,70 % =</u>	<u>797,07</u>
1 079 521,04	32 072,07

Total subventions :	Conseil Général :	457 552,30
	Europe :	274 275,40
	Agence de l'eau :	<u>77 995,60</u>
		809 823,30

Taux global de subventionnement : 72,85 %

Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil Général, de l'Europe, de l'Agence de l'eau et à solliciter également un fonds de concours auprès de Lannion Trégor Agglomération.

❖ **RENOVATION DE LA SACRISTIE DE L'EGLISE PAROISSIALE – CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE :**

Le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 8 septembre 2011 décidant de :

Le Conseil Municipal a décidé, par délibération du 8 septembre 2011, de lancer une consultation d'architectes pour les travaux de restauration de la sacristie de l'Eglise paroissiale.

Il s'agit d'une procédure adaptée (article 28 du CMP).

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 1^{er} décembre 2011.

Suite à la parution de « l'avis d'appel à la concurrence » dans le Ouest France 22 du 12 octobre, 3 offres sont parvenues en Mairie.

Estimation travaux : 150 000 €

Cabinet	Tranche ferme TTC	Tranche conditionnelle TTC	TOTAL TTC
Frédérique LE BEC 22100 LEHON	10 548.72	8 288.28	18 837.00
2 BDM Architecture et patrimoine	12 549.03	12 549.03	25 098.06
Atelier des Feuillantines Patrimoine et architecture	10 225.80	6 817.20	17 043.00

La commission d'appel d'offres propose de retenir l'architecte de LEHON, Frédérique LE BEC.

Les « Bâtiments de France », conformément à l'article 4 du décret n°2009-749 du 22 juin 2009, doivent être consultés sur le choix de la commune.

❖ **CONTRAT ENFANCE JEUNESSE – COMMUNE / CAF – PERIODE 2011-2014 :**

Le Maire expose que la commune est bénéficiaire d'un contrat Enfance Jeunesse qui est arrivé à échéance le 31 décembre 2010. Il est proposé de le renouveler pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2014. Une diminution progressive de la participation de la C.A.F. est constatée.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat CAF pour la période 2011-2014.

❖ **ACQUISITION TERRAIN LE ROY – PONT AR PORTHEOUR :**

Le Conseil Municipal donne son accord à l'acquisition de la parcelle G 86 (bois de Fanfan) appartenant aux conjoints LE ROY pour un montant de 3 000 €. Ce terrain borde le futur lotissement de Pont Ar Portheour.

❖ **LOTISSEMENT DE PONT AR PORTHEOUR – DOCUMENT D'ARPENTAGE POUR LA PROPRIETE FOURNIS :**

Le Maire expose que les conjoints FOURNIS acceptent de vendre à la commune les parcelles suivantes :

- G 164 (3613 m² au prix de 0,60 € le m²)
- G 1056 (partie) pour une surface de 3320 m² au prix de 5,50 le m².

Un document d'arpentage sera établi pour positionner et faire cadastrer le lot de 600 m².
L'assemblée donne son accord à cette opération.

❖ **RESSOURCES HUMAINES – CREATION DE POSTES :**

Le Maire expose qu'il convient de régulariser la situation de deux agents auxiliaires (secrétariat de An Dour Meur et du camping – secrétariat du centre nautique et OMS).

Le Conseil Municipal décide la création de 2 postes d'adjoint administratif 2^{ème} classe ainsi que la mise en place du régime indemnitaire (I.A.T. et I.E.M.P.).

Il est parallèlement décidé de supprimer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe (l'agent a été reclassé après concours).

❖ **PLAN DE PLESTIN-LES-GREVES – PROPOSITION DE MEDIACOLOR :**

Mr LE BRIGANT présente la proposition de Médiacolor qui contient la production de 3000 exemplaires en impression « quadri » recto-verso pour un montant de 5 200 € HT. Le marché proposé par Médiacolor concerne les années 2012 à 2014. Ce plan tiendra compte également des évolutions liées à l'aménagement foncier.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat Médiacolor.

❖ **CONSTRUCTION D'UNE PISCINE AU CAMPING MUNICIPAL – AVENANT AU MARCHE EIFFAGE :**

Le Maire expose qu'un mur de soutènement en béton s'avère nécessaire sur une longueur de 42 mètres entre les plages de la piscine et les emplacements situés au sud. Le coût des travaux est de 16750 € HT.

Accord du Conseil Municipal pour ces travaux complémentaires.

❖ **QUESTIONS DIVERSES**

• **Véhicule des services techniques :**

Le Maire expose qu'une consultation a été organisée pour l'acquisition d'un véhicule pour les services techniques. Après examen des devis parvenus en Mairie (Renault – 19 795.50 € TTC et FORD – 14 939.07 € TTC). L'assemblée retient la proposition de CORRE AUTOMOBILES pour un « Ford Transit ».

• **A.M.F. - 22 :**

La cotisation 2012 de l'association des Maires des Côtes d'Armor augmentera de 50% en passant de 0.117 € à 0.1755 € par habitant.

• **Personnel communal – prime de fin d'année :**

Le Maire propose d'augmenter de 215 € la prime de fin d'année ; elle passe ainsi à 800 €. Le régime indemnitaire sera complété en décembre pour certains agents : I.A.T. – I.E.M.P. ou I.H.T.S.

• **Aménagement foncier – vente d'une parcelle communale :**

Le Conseil Municipal donne son accord pour la vente de la parcelle communale n°44 d'une contenance de 3 531 m² aux Consorts FEGEANT-BRIGANT pour un montant de 2 118.60 €.

• **SNSM – saison 2012 :**

La SNSM recense les besoins des collectivités en sauveteurs et en matériel pour la saison 2012. L'assemblée décide de poursuivre la collaboration avec la SNSM.

• **Commission intercommunale des impôts directs – proposition de commissaires :**

Le Conseil Communautaire de L.T.A. a créé une commission intercommunale des impôts directs ; la commune est invitée à proposer un commissaire titulaire et commissaire suppléant :

Le Conseil Municipal désigne :

- Titulaire : René LOPES
- Suppléant : Raymond MORINIERE

- **Sonorisation du bourg – devis BOURHIS :**

Le Conseil Municipal accepte le devis BOURHIS de 640 € pour la sonorisation.

- **Espace An Dour Meur – facture GROLEAU :**

Le Maire présente le devis de l'entreprise GROLEAU pour la réalisation de 45 m² de terrasse en IPE. Ces travaux n'avaient pas été incorporés à l'avenant approuvé en 2009. Il s'agit d'un oubli qu'il convient de régulariser. Le Conseil Municipal décide de verser une somme de 7 085,18 € TTC à l'entreprise GROLEAU.

- **Contrat de publicité « Municipost » - agenda :**

L'assemblée approuve le contrat « Municipost » pour la distribution de l'agenda dans 1800 boîtes pour un montant de 456,39 € TTC.

- **Maison MOREAU – Venelle du Penker :**

Le Maire propose de demander des devis pour la démolition des maisons MOREAU et QUELEN. Accord du Conseil Municipal.

- **Maison Familiale Rurale de Loudéac - Subvention :**

Le Maire donne lecture de la demande de subvention du Centre de Formation MFR de Loudéac (des jeunes plestinais sont formés dans cet établissement). Le Conseil Municipal ne donne pas une suite favorable à cette demande.

- **Foyer Socio-éducatif du Collège de Lanmeur :**

Le collège de Lanmeur sollicite une subvention communale pour 6 élèves domiciliés à Plestin-les-Grèves. L'assemblée rappelle l'aide financière apportée au collège du Penker et décide de ne pas subventionner le F.S.E. du collège de Lanmeur.

- **Collège du Penker :**

Le Maire présente la demande de subvention du collège du Penker pour un séjour linguistique et pédagogique à Londres. 21 jeunes plestinais sont concernés par ce séjour. Le Conseil Municipal souhaite apporter une aide globale annuelle plutôt que financer les activités ponctuellement. Le montant de la dotation sera examiné dans le cadre du débat d'orientations budgétaires.

- **Location de l'ancienne salle des fêtes :**

Demande de DIV YEZH pour le 11 mars 2012.

- **Ti an Oll – remplacement d'Anna DRAGON :**

Le Maire évoque le souhait d'Anna d'arrêter son activité à Ti an Oll ; la candidature de Régine est envisagée. Dans cette hypothèse le recrutement d'un policier municipal serait à examiner.

- **Espace An Dour Meur - bilan :**

Mr SUC souhaite connaître le bilan financier de l'espace An Dour Meur. Mr LOPES répond que l'information a déjà été donnée dans le bulletin municipal.

- **Vente de l'étude LE BIHAN :**

Mme CADIOU évoque le projet d'acquisition de l'étude LE BIHAN.

Le Maire répond que Maître LE BIHAN a fait une proposition à la commune. Maître GUIMBERTEAU quitte prochainement le local.

- **Voirie – travaux en cours :**

Mr DANIEL annonce le démarrage des travaux de voirie à Kerjean.

- **Comptabilité d'engagement – dépenses des adjoints :**

Mr LOPES rappelle à ses collègues la nécessité de faire engager en dépenses auprès du service comptabilité avant de passer commande.

Fin de la séance à 21h26.

Le Maire

A. LUCAS